UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Calendrier prévisionnel de l'alternance 2025-2026

Sous réserve d'accréditation et de modification de maquette

Métiers du Multimédia et de l'Internet - 3ème année

Parcours : Création numérique; Stratgie de communication et design d'expérience; Développement web et dispositifs interactifs

LOGO DE LA COMPOSANTE

Date de début de formation : 01/09/2025
Date de fin de formation : 28/08/2026
Nombre d'heures de formation : 535

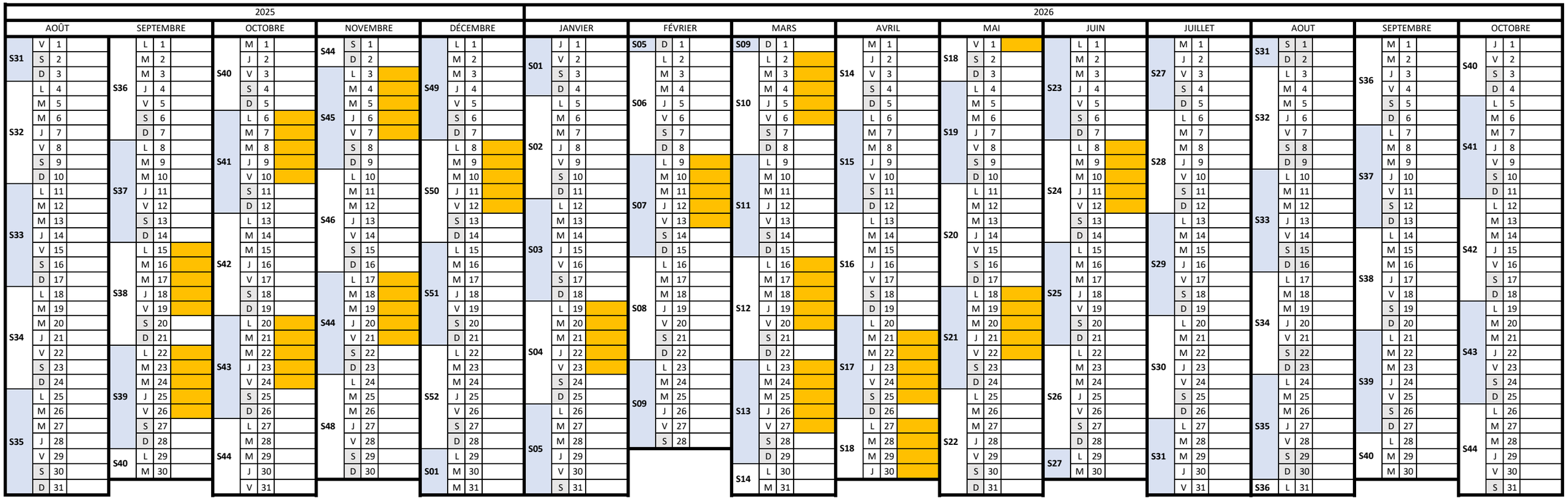

Périodes dans la structure d'accueil
Cours Période à l'URCA
Exam Examens
Sout Soutenance

Document non contractuel

28/03/2023

Le travail hebdomadaire dans la structure d'accueil de l'étudiant-alternant doit être égal à celui indiqué sur son contrat. Les droits aux congés sont identiques à ceux des salariés de droit commun. Ils dépendent du Droit du Travail, de la convention collective ou des règles propres à la structure d'accueil.
Pour préparer ses examens, l'apprenti a droit à à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables (cf article du code du travail L6222-35). Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves.
Le contrat de professionnalisation prévoit également ces 5 jours pour révision mais non rémunérés sauf en cas de dispostion conventionnelle. Lorsque l'étudiant-alternant n'est pas en cours, il doit être en entreprise durant la période de son contrat.